



Conditions Générales d'Utilisation 2016

CGU2016-V1

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le détail et les conditions de notre offre concernant la fourniture d'une Greenelle BOX®.

La prestation comprend :

- ✓ la fourniture, la livraison et l'enlèvement de la box-palette sur le site spécifié,
- ✓ l'inventaire des produits (fiche pesée D3E), le relevé de numéros de série pour les produits sérialisables (suivant état et lisibilité des numéros de série),
- ✓ le recyclage du matériel (R4 - traitement par broyage sur site ICPE pour recyclage et récupération des matières)
- ✓ l'émission du bordereau de suivi de déchets (B.S.D.),
- ✓ l'émission du certificat de recyclage DEEE et du bilan des matières recyclées après traitement du matériel.

Détails des deux formats proposés :

Greenelle Box® - Grand Format 120 x 80 x 80 Poids – Poids maximum 250kg

Greenelle Box® - Petit Format 80 x 80 x 60 – Poids maximum 120kg

Le poids maximum doit être respecté pour des raisons évidentes de sécurités lors de la manipulation et transport.

1- La livraison :

A réception de votre commande, RECYCLEA déclenche une livraison sur le site indiqué (Adresse de livraison) sur la fiche de renouvellement ou votre bon de commande.

Les coordonnées du contact site doivent être communiquées (Nom/Tél fixe/Tél Portable/Email) : Le contact de ce site sera alors appelé sous 5 jours ouvrés par notre service logistique pour convenir d'un rendez-vous pour la livraison de la Greenelle Box® (Commande enregistrée avant 16h).

Le forfait Greenelle Box® comprend la livraison uniquement au rez-de-chaussée, sans contrainte logistique - Pour toute demande de livraison engageant de la manutention (étage, marche, escalier...), **un surcôt de manutention de 140€ HT vous sera facturé en complément du forfait Greenelle Box®**

Le client reçoit une palette sur laquelle est fixé un carton à déplier conformément aux instructions inscrites sur celui-ci. Veuillez bien vérifier que le produit est conforme avant signature du bon du transporteur. En cas de problème, n'hésitez pas à refuser la livraison et nous contacter au **0 825 300 028** (numéro INDIGO), et de notifier le refus ou des réserves sur le bon du transporteur. **Sans refus ou réserve sur le bon du transporteur, aucune action de réclamation ne pourra être menée.**

2- Ce qu'il faut savoir avant l'enlèvement :

Vous devez respecter les règles suivantes pour ne pas entraver le bon déroulement de la collecte, et ne pas engager de surcôt transport :

- Il est important de trouver le bon emplacement pour le dépôt de la Greenelle Box® : Privilégiez un endroit facile d'accès au rez-de-chaussée, proche de son lieu de chargement, ni marche ou escalier afin que lors de collecte le chauffeur puisse facilement enlever la Greenelle Box® à l'aide d'un transpalette manuelle sans obstacle de roulement. Le cas échéant, vous pourrez vous-même manipuler le contenant pour le mettre à disposition du chauffeur.
- La Greenelle Box® devra être intègre et fermé avec son couvercle **sans débordement** de matière.
- Le contenant de devra pas dépasser le poids maximum autorisé – Pas de surcharge : le contenant n'est pas prévu pour un poids au-delà du maximum indiqué.
- La demande d'enlèvement devra être faite avant les 2 années après date de livraison.

Le non-respect de ces règles fera l'objet d'un **devis complémentaire** qui vous sera adressé avant la validation de la collecte.

Toute contrainte non spécifiée lors de la demande de retrait qui perturberait le bon de déroulement de la collecte, entrainera son annulation et la facturation d'un passage à vide pour un montant forfaitaire de 90€ HT.

3- Les matériels concernés :

Le client remplit sa GREENELLE BOX® au fur et à mesure de ses besoins.

Le client peut disposer dans sa boîte tous les types de DEEE (voir liste détaillée ci-dessous) -

Il n'est pas nécessaire de faire de tri par modèle par type ou par marque. RECYCLEA s'en chargera : **seule exception : les néons et les extracteurs de fumée qui nécessitent un process de destruction spécifique.**

- Matériel d'impression *
- Ecrans TFT-LCD, CRT *
- Clavier, souris, périphériques
- Téléphonie mobile et fixe
- Organiseur, Palm, Pocket PC
- Vidéoprojecteur*
- Tablette PC, Graphique
- Matériel de lecture optique
- Disque dur, Ram, Processeur
- Matériel réseaux (Hub, Switch)*
- Ordinateur – PC portables *
- Support de sauvegarde
- Câble informatique
- Serveurs *

* Matériels sérialisables

4- Comment déclencher l'enlèvement ?

Une fois la GREENELLE BOX® remplie, il suffit de relever **le numéro d'identification** indiquée sur l'étiquette sur le couvercle de la Greenelle Box® (par exemple n° commençant par 15Gxxx), et :

↳ Appeler le N° INDIGO (0 825 300 028) OU envoyer un email à l'adresse collecte@greenellebox.com

afin de demander le retrait de la palette et d'en recommander une.

Il est impératif que **L'ETIQUETTE D'IDENTIFICATION** soit clairement visible sur chaque Greenelle Box® à reprendre, afin de conserver la traçabilité de vos matériels jusqu'à réception sur notre site. N'hésitez pas à nous la demander, nous vous la renverrons par email.

Après votre appel, notre service client vous adressera un **Bordereau de suivi de déchets** (BSD formulaire CERFA N° 12571) pré-rempli.

Vous devrez alors :

- 1- Apposer votre cachet, signature **en case 9**
- 2- Nous l'adresser par email à collecte@greenellebox.com
- 3- Le déposer **sous pochette plastique sur le couvercle de la Greenelle Box®**. Ne pas le remettre au chauffeur !!
- 4- Et conserver un exemplaire.

Ce document est **OBLIGATOIRE** : il doit accompagner le DEEE depuis le site de départ à sa destination finale (**Article L 541-7 du Code de l'environnement - Articles R 541-42 à R 541-48 du Code de l'environnement**).

En signant et nous retournant ce document, vous validez la bonne prise en compte des Conditions Générales d'Utilisation qui sont révisées annuellement. Vous pouvez ainsi ensuite nous adresser directement votre bon de commande pour relancer l'approvisionnement d'une nouvelle Greenelle Box® à collecte@greenellebox.com, ou une fiche de demande de renouvellement Greenelle Box® que nous pouvons vous fournir sur simple demande.

CES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SONT VALABLES JUSQU'AU 31 JANVIER 2017.

Le document est à nous retourner daté, signé et précédé de la mention manuscrite « Bon pour accord »

Nom de la société / Nom et qualité du signataire

..... /

Cachet et signature du client

Bon pour accord,

Le

A renvoyer par mail à collecte@greenellebox.com